

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 23 mai 2014
(convocation du 14 mai 2014)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Mai Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAUSSET Gérard, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHAIRE Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. RAUTUREAU Benoit, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DUPRAT Christophe à M. DUCHENE Michel jusqu'à 10 h 15
M. MAMERE Noël à M. ROSSIGNOL Clément à partir de 11 h 15
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kévin
M. BRUGERE Nicolas à Mme BREZILLON Anne
M. CAZABONNE Didier à Mme CAZALET Anne-Marie
Mme CHABBAT Chantal à M. GARRIGUES Guillaume
Mme CHAZAL Solène à Mme PIAZZA Arielle
Mme COLLET Brigitte à M. DAVID Jean-Louis
M. DELLU Arnaud à Mme JARDINE Martine

M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. LE ROUX Bernard à M. TRIJOLET Thierry
Mme POUSTYNNIKOFF Dominique à M. RAYNAL Franck
M. RAUTUREAU Benoit à Mme LOUNICI Zineb jusqu'à 11 h 00
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain
Mme THIEBAULT Gladys à M. MARTIN Eric
Mme VILLANOVE Marie-Hélène à Mme WALRYCK Anne jusqu'à 10 h 15

EXCUSES :

M. REIFFERS Josy

LA SEANCE EST OUVERTE

BASSENS - Cession au profit de la Commune de Bassens des parcelles communautaires AK 389p, 491, 492, 494, 502p, 514 et 516 - Autorisation - Décision

Monsieur MANGON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

En prolongement de la convention bilatérale de mise à disposition au profit de la Commune de Bassens des parcelles communautaires cadastrées AK 389p, 491, 492, 494, 502p, 514 et 516 sur le territoire de la commune de Bassens en vue de la réalisation d'espaces publics paysagers sur l'îlot des Maréchaux, la Communauté urbaine de Bordeaux envisage de céder à titre gratuit une emprise totale d'environ 960 m².

L'emprise cédée par la Communauté urbaine de Bordeaux en nature de délaissés d'opération se compose d'une part, d'une emprise de 450 m² à l'angle de la rue du Maréchal de Lattre de Tassigny et de la rue Alphonse Daudet dans une zone de servitude de mixité sociale à savoir 433 m² à détacher de la parcelle AK 502 et 17 m² à détacher de la parcelle cadastrée AK 389 et d'autre part, d'une emprise de 510 m² constitué de l'intégralité des parcelles cadastrées AK 491, 492, 494, 514 et 516 sises à l'intersection de la rue du Maréchal Joffre et du Maréchal de Lattre de Tassigny, lesdites parcelles étant goudronnées.

La cession envisagée peut s'opérer à titre gratuit en vertu des dispositions de la délibération du Conseil de communauté n° 2007/0440 du 22 juin 2007 relative aux orientations stratégiques de la Politique Foncière de la Communauté urbaine, l'emprise concernée constituant un délaissé d'opération dont la remise à la Commune de Bassens permettra d'en optimiser l'usage par la création d'un espace public de proximité.

Au niveau comptable, cette cession s'analyse comme le versement d'une subvention d'équipement en nature à amortir sur une durée de 15 ans.

Pour mémoire, le coût historique des différentes parcelles cédées s'élève à 228 357,05 euros.

Le service des domaines, dûment consulté a établi la valeur vénale de l'emprise foncière cédée gratuitement par la Communauté urbaine de Bordeaux à la Commune de Bassens à 67 200 euros.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la délibération du Conseil de communauté n° 2007/0440 en date du 22 juin 2007, reçue en Préfecture le 4 juillet 2007 relative aux orientations de la politique foncière de la Communauté urbaine et aux modalités de cessions foncières intervenant avec les communes

VU l'article L 3112-1 – du code général de la propriété des personnes publiques

VU la convention d'occupation au profit de la Commune de Bassens des parcelles susvisés

VU la délibération de la Commune de Bassens en date du 10 septembre 2013

VU l'avis de France Domaine n° 032V2638 en date du 28 octobre 2013

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

L'intérêt pour la Commune de Bassens de créer des aménagements paysagers dans un environnement d'immeubles collectifs situés en zone de servitude de mixité sociale.

DECIDE

Article 1 : de céder à titre gratuit au profit de la Commune de Bassens une emprise totale de 960 m² environ composée d'une part, d'une emprise de 450 m² à l'angle de la rue du Maréchal de Lattre de Tassigny et de la rue Alphonse Daudet à savoir 433 m² à détacher de la parcelle cadastrée AK 502 et 17 m² à détacher de la parcelle cadastrée AK 389 d'autre part, d'une emprise de 510 m² constituée de l'intégralité des parcelles cadastrées AK 491, 492, 494, 514 et 516 sises à l'intersection de la rue du Maréchal Joffre et du Maréchal de Lattre de Tassigny, pour l'aménagement d'un espace public paysager de proximité.

Article 2 : d'effectuer au titre de cette cession gratuite, sur l'exercice 2014, les opérations budgétaires suivantes :

- en recettes

Chapitre 041, Article 2111 CdR SB00, Fonction 01, programme CESACTIF 40.21€

Chapitre 041, Article 2112 CdR SB00, Fonction 01, programme CESACTIF 986,00 €

Chapitre 041, Article 2115 CdR SB00, Fonction 01, programme CESACTIF 164 630,84 €

Chapitre 041, Article 2138 CdR SB00, Fonction 01, programme CESACTIF 62 700,00 €

- en dépenses

Chapitre 041, Article 20441 CdR SB00, Fonction 01 228 357,05 €

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte authentique ainsi que tous les documents se rapportant à cette cession.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 mai 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
4 JUIN 2014

PUBLIÉ LE : 4 JUIN 2014

M. JACQUES MANGON